

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes sur la convocation de Monsieur Serge Pujardieu, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lydie Aso, Benjamin Barbe, Audrey Bègue, Géralde Jean, Gérard Jouguet, Chantal Litzelmann, Michel Névi, Nathalie Perazza, Serge Pujardieu, Céline Rémy-Pourquié, Aurélien Tausin et Marie-Andrée Trescos.

Absents excusés : Monsieur Christophe Marcon.

Madame Nathalie Perazza est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Vote du Budget Primitif
- FDAEC 2020
- Approbation du rapport annuel de l'Ustom
- Projet de vidéosurveillance
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Désignation délégué SCOT
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal, après relecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Arrivée de Monsieur Olivier Garric et de Monsieur Denis Campodarve à 20h10.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benjamin Barbe qui présente le Budget Primitif par chapitres et par articles en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Benjamin Barbe explique qu'en raison du calendrier imposé par le contexte de la crise sanitaire, le délai tardif pour voter le budget ne permet pas de prévoir de grands projets pour cette année, c'est donc un budget simple et classique qui est reconduit.

Le Conseil Municipal, après exposé, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif tel que présenté par Monsieur Benjamin Barbe.

FDAEC 2020

Monsieur Aurélien Tauzin fait un bref rappel sur ce qu'est le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), et notamment les dépenses éligibles. Le montant accordé pour 2020 est de 17 712 euros.

Monsieur Benjamin Barbe présente trois devis reçus en mairie pour la rénovation des peintures du Foyer Rural :

- Entreprise Jérémy Couthures : 16 900,80 euros
- Entreprise Gilles Pouchet : 13 564,80 euros
- Entreprise Eric Chaigneau : 17 480,00 euros

Monsieur Benjamin Barbe présente ensuite trois devis pour la rénovation des peintures du Pavillon d'Accueil de la Base de Loisirs :

- Entreprise Jérémy Couthures : 15 119,76 euros
- Entreprise Gilles Pouchet : 9 951,00 euros
- Entreprise Eric Chaigneau : 15 789,00 euros

Les devis de l'Entreprise Jérémy Couthures, en plus d'être basés sur une surface à traiter calculée au plus juste, propose un nettoyage haute pression et des traitements préventifs et curatifs pour les façades et antirouille pour les parties métalliques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retenir le devis de l'Entreprise Jérémy Couthures pour un montant de 16 900,80 euros pour le Foyer Rural et le devis de la même entreprise pour un montant de 15 119,76 euros pour le Pavillon d'Accueil, et de demander le FDAEC 2020 sur ces travaux.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'USTOM

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chantal Litzelmann qui fait une présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets. Elle rappelle que ce rapport est consultable en Mairie et sur le site internet de l'Ustom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de l'Ustom.

PROJET DE VIDÉOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il importe de mettre fin aux dépôts sauvages d'ordures ménagères, et de sécuriser certains sites communaux sensibles.

Il fait part aux membres d'un devis de location d'une caméra de surveillance portative de la Société Alarmes Vidéo Automatismes pour un montant de 541,25 euros. Cette caméra serait louée pendant un temps voulu, déplacée si besoin, jusqu'à mettre fin aux incivilités.

Il propose ensuite de faire établir un devis pour un système de vidéosurveillance à la Base de Loisirs ainsi qu'un autre devis pour la Mairie et le Foyer Rural.

Enfin, il fait part aussi du devis de la même société pour un montant de 2 167,81 euros pour sécuriser l'atelier du Service Technique. Le Conseil Municipal ne juge pas opportun

d'investir dans un système d'alarme pour l'atelier et décide qu'il convient de sécuriser au mieux le bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider le devis pour la location de la caméra portative, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire établir des devis pour les projets de vidéosurveillance de la Base de Loisirs et de la Mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame Chantal Litzelmann rappelle aux membres que le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Cet outil doit faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Une mise à jour a été faite en janvier par la précédente équipe municipale, mais une nouvelle mise à jour doit être faite tenant compte de la nouvelle équipe.

Un groupe de travail va être constitué pour procéder à cette mise à jour.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Chantal Litzelmann informe les membres que tous les masques de protection dont la commune avait été dotée ont été distribués aux Fontésiens.

- Monsieur Aurélien Tauzin informe l'assemblée qu'un comité syndical du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) s'est tenu lundi 27 juillet durant lequel il a été élu en tant que vice-président et Monsieur Gérard Gay en tant que président.

- Monsieur Michel Névi informe les membres qu'une réunion de la Régie d'Électricité a eu lieu et durant laquelle il a été évoqué un projet de renforcement du réseau électrique afin d'éviter notamment les micro-coupures, qui représente un investissement de 8 millions d'euros (emprunt sur 40 ans).

- Monsieur le Maire informe qu'il a fait procéder gracieusement, après négociation avec le responsable secteur de VNF, au nettoyage des algues dans le port.

- Madame Nathalie Perazza tient à remercier le Secrétaire de mairie pour son implication dans son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.